

Besion de votre aide

Par **Nana95**, le **26/02/2016** à **10:52**

bonjour tout le monde , j'aurais bien besoin de vos conseils svp , je vie un cauchemar en ce moment . Je suis en 1 année de droit et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre mes résultats sont catastrophiques j'ai en moyenne une note de 4,58 et je suis en pleine dépression , je ne sais pas quoi faire . Me mettre a fond dans le travail pour valider mon deuxieme semestre et passé au rattrapage tout le premier ou laissé tomber totalement . Svp vos avis

Par **Camille**, le **26/02/2016** à **11:37**

Bonjour,

Bon, on se résume...

[citation] *je vie un cauchemar en ce moment et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre .*

Je suis en 1 année de droit et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre mes résultats sont catastrophiques et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre j'ai en moyenne une note de 4,58 et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre et je suis en pleine dépression et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre , je ne sais pas quoi faire et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre .

Me mettre a fond dans le travail pour valider mon deuxieme semestre et passé au rattrapage et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre

ou laissé tomber totalement et j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre [citation]

Et vous nous demandez notre avis ???

[smile31]

Par **Nana95**, le **26/02/2016** à **11:42**

j'ai besoin de vos conseils , et dans votre réponse je n'y trouve rien .

Par **Mortarion**, le **26/02/2016** à **16:06**

En admettant que ta fac pratique la compensation, ce que je suppose être vrai, si tu as eu 4,50 en premier semestre tu devras obtenir 15,50 minimum pour valider ton année et passer

à la prochaine, où tu souffriras probablement de tes lacunes encore plus violemment. Si je devais vraiment te donner un conseil, ce serait de t'accrocher, faire un beau redoublement et du coup être dans le haut du panier de la prochaine promo, avec ton avance sur les cours :)

Mais après, on peut te donner que des conseils, pas des instructions. Tu peux lâcher et sortir du Droit, ce qui serait dommage, ou tenter d'avoir 15,50 sans rythme de travail ni bases du 1er semestre, mais au meilleur des cas pour moi tu finiras en galère en seconde année, ou en burn-out pour commencer ton redoublement.

Par **Nana95**, le **26/02/2016** à **16:22**

A quoi servent les rattrapages alors si je dois pensée a un redoublement ? je compte validé mon deuxieme semestre c'est défit que je me suis donné . Alors merci pour ton message qui donne encore de la force

Par **Camille**, le **26/02/2016** à **19:59**

Bonsoir,

Ben c'est bien simple, c'est vous-mêmes qui écrivez :

[citation]j'avoue ne pas du tout avoir bosser mon 1 semestre[/citation]

Donc la solution est toute trouvée !

A moins que vous vouliez continuer à ne pas bosser au 2ème semestre...

Quel conseil voulez-vous qu'on vous donne si ce n'est de bosser d'arrache-pied au 2ème semestre pour tenter de compenser les mauvais résultats du 1er ???

Par **rogmago**, le **28/03/2016** à **06:07**

Très interessante cette discussion, merci pour vos retours et vos lectures. voir [coque samsung galaxy s7](#) & [etui samsung galaxy s7](#)

Par **Olivier**, le **28/03/2016** à **12:20**

Sans aucune méchanceté pensez peut être un peu à bosser votre orthographe aussi, y'a pas que le fond dans une copie de droit, la forme compte, et vu le nombre de fautes dans vos messages il serait bon de songer à les rectifier si vos copies en contiennent autant.... C'est ce qui fait la différence entre une bonne et une très bonne copie !

Personnellement j'ai été chargé de TD pendant 3 ans en M1, et j'avais pour règle de ne jamais mettre la moyenne à une copie qui contenait plus de 10 fautes d'orthographe, même si le fond était parfait. Comment voulez vous, en qualité de juriste, donc de potentiel futur rédacteur d'actes (ou de conclusions ou de jugements) avoir un diplôme sans savoir écrire

parfaitement ?

Par **Camille**, le **28/03/2016** à **15:39**

Bonjour,

Bien d'accord.

Imaginons un arrêt de la Cour de cassation (ou une déclaration de succession) bourré de fautes d'orthographe !

[citation]*Cour de cassation*

chambre sossiales

Odiensse public du XXX

N° de pourvoie:

...

PARRE SES MOTIFE :

KASSET ANULLE[/citation]

Par **Muppet Show**, le **28/03/2016** à **15:47**

Bonjour

+1[smile4][smile4]